

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

N°2026-06 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 12 février 2026

Service : Finances et commande publique

Référence : C.L.D.

Objet : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le jeudi douze février de l'an deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le deux février deux mille vingt-six, s'est réuni à l'Etap -salle de la Monnaie sous la présidence de Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes HAMEON, DENIAUD, FOUBERT, CORMERAIS, GUERIN, LE BERRE.
MM. JOYEUX, RECULEAU, SANZ, EVANO.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Absents excusés :

Mmes GRELAUD, BEN BELLAL, RADIGOIS, RAUHUT-AUVINET, LECHEVALLIER, GIRET.
M. ANDRIEUX.

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres effectivement présents : 10

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

L'approbation du budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 11 décembre dernier.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1,520 M€, soit une diminution du budget par rapport à 2025 (- 1,32%). Les dépenses de personnel et les charges à caractère général augmentent légèrement, alors que le chapitre des autres charges de gestion courante diminue de 15,3%.

La subvention d'équilibre de la ville, votée par le Conseil Municipal du 9 février, progresse légèrement pour atteindre 1,105 M€. La reprise anticipée du résultat de fonctionnement à hauteur de 87 879,46 € est reportée sur l'exercice 2026.

La section d'investissement est présentée en sur équilibre. L'excédent d'investissement dégagé au titre de l'exercice 2025, est repris au budget 2026 (environ 211,5 K€), alors que les dépenses d'investissement prévisionnelles sont estimées à 13 K€ auxquelles s'ajoutent 11 K€ de reports 2025.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

Il est également proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits dédiés aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles

Vu l'instruction M57 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025 ;

Vu le rapport du budget primitif 2026 présenté par la Présidente du CCAS ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter le budget primitif 2026 du CCAS, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	210 785,00 €		210 785,00 €
012 - Charges de personnel	1 140 300,00 €		1 140 300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	155 619,41 €		155 619,41 €
67 - Charges spécifiques	2 000,00 €		2 000,00 €
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions		10 955,59 €	10 955,59 €
TOTAL DEPENSES	1 508 704,41 €	10 955,59 €	1 519 660,00 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
002 – Résultat de fonctionnement reporté	87 879,46 €		87 879,46 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	309 088,54 €		309 088,54 €
74 - Dotations et participations	1 119 092,00 €		1 119 092,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 600,00 €		3 600,00 €
TOTAL RECETTES	1 519 660,00 €		1 519 660,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Restes à réaliser dépenses 2025	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 - Immobilisations incorporelles	10 712,00 €	0,00 €		10 712,00 €
21 - Immobilisations corporelles	462,00 €	13 000,00 €		13 462,00 €
TOTAL DEPENSES	11 174,00 €	13 000,00 €		24 174,00 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
001 – Résultat d'investissement reporté	211 544,41 €		211 544,41 €
040 – Dotations aux amortissements et aux provisions		10 955,59 €	10 955,59 €
TOTAL RECETTES	211 544,41 €	10 955,59 €	222 500,00 €

- autoriser Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 13 février 2026

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du _____ au _____ et transmise en préfecture le _____

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026**

CLAS de COUERON - BP 2026

Conseil d'Administration du 12 février 2026

Rapport de présentation du Budget Primitif 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

CCAS DE COUERON - BP 2026

Préambule :

L'approbation du budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 11 décembre dernier.

Dans le cadre de son action pour soutenir les personnes les fragiles dans une démarche d'accompagnement social, le CCAS dispose de moyens tels que les aides facultatives. Ces aides, attribuées sur barème ou sur dossier, constituent des leviers essentiels pour lutter contre l'exclusion : aides alimentaires, aides à la facture, participation aux frais de complémentaire santé dans le cadre de la Mutuelle communale, aide à la scolarité, aide culture-sport...

Le CCAS intervient aussi dans l'accès au logement social, met en œuvre des actions de prévention en lien avec les partenaires du territoire, et favorise également le maintien à domicile des personnes âgées au travers de plusieurs prestations et de l'action du CLIC.

L'action sociale demeure au centre des priorités de la Ville, avec un soutien réaffirmé au CCAS au travers d'une subvention d'équilibre.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1,520 M€, soit une diminution du budget par rapport à 2025 (- 1,32%). Les dépenses de personnel et les charges à caractère général augmentent légèrement, alors que le chapitre des autres charges de gestion courante diminue de 15,3%.

La subvention d'équilibre de la ville, votée par le Conseil Municipal du 9 février, progresse légèrement pour atteindre 1,105 M€. La reprise anticipée du résultat de fonctionnement à hauteur de 87 879,46 € est reportée sur l'exercice 2026.

La section d'investissement est présentée en sur équilibre. L'excédent d'investissement dégagé au titre de l'exercice 2025, est repris au budget 2026 (environ 211,5 K€), alors que les dépenses d'investissement provisionnelles sont estimées à 13 K€ auxquelles s'ajoutent 11 K€ de reports 2025.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

I) Le budget principal du CCAS

Fonctionnement : 1 519 660 €	
Dépenses	Recettes
Charges de personnel : 1 140 300 € (75,0%)	Résultat fonctionnement 2025 : 87 879 € (5,8%)
	Prestations de services : 309 088 € (20,3%)
	<u>Subventions et participations</u>
	Subvention Ville : 1 105 000 € (72,7%)
	Participations : 14 092 € (0,9%)
Charges à caractère général 210 785 € (13,9%)	
Subventions, aide sociale, et autres contributions 155 619 € (10,2%)	
Charges spécifiques 2 000 € (0,1%)	
Dotation aux amortissements : 10 956 € (0,7%)	Autres recettes de gestion : 3 600 € (0,2%)
Investissement : 24 174 €	Investissement : 222 500 €
Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 13 000 € (53,8 %)	Dotation aux amortissements : 10 956 € (4,9%)
Restes à réaliser : 11 174 € (46,2 %)	Résultat d'investissement 2025 : 211 544 € (95,1%)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

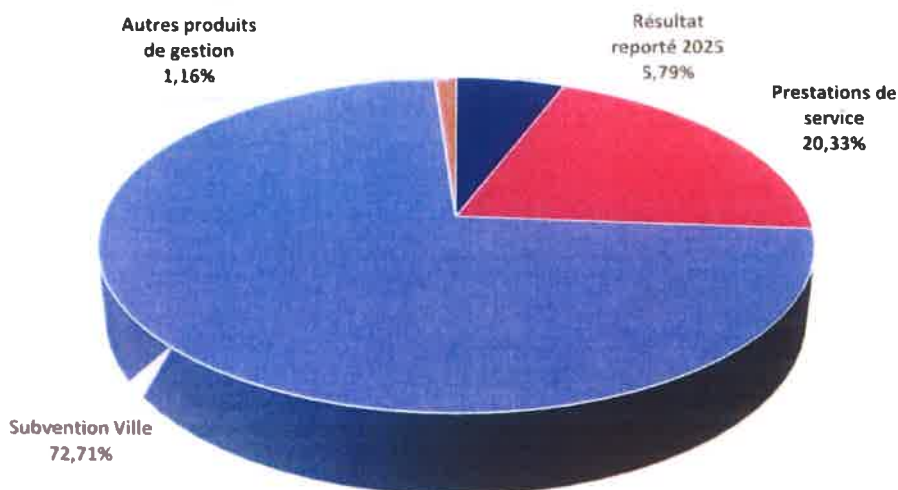
1) Les équilibres financiers

L'équilibre de la section de fonctionnement du BP 2026 s'établit à **1 519 660 €**, ce qui représente une diminution d'environ **20 000 €** par rapport au BP 2025, soit **- 1,3%**.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement à hauteur de **1 519 660 €**, se décomposent de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement



Zoom sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le résultat de l'exercice 2025 s'élève à **87 879,46 €** et représente 5,8% des recettes globales de fonctionnement du budget 2026. Ce résultat excédentaire est en nette diminution par rapport à celui de l'année dernière. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (100,06%) ainsi que le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (94,35%) sont en progression. La ville a versé une subvention d'équilibre d'un montant de 1 100 000 €, soit la totalité de la subvention prévue, permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 87 879,46 € nécessaire à l'équilibre du budget 2026.

La subvention d'équilibre 2026 de la ville

La subvention d'équilibre 2026 de la Ville a été votée au Conseil Municipal du 9 février dernier pour un montant de 1 105 000 €, montant en légère progression par rapport à l'année passée. La subvention de la Ville représente 72,7% du budget global de fonctionnement du CCAS.

Les prestations de services

Il s'agit principalement des recettes propres perçues dans le cadre des services facturés par le CCAS :

- Portage de repas : 155 000 €

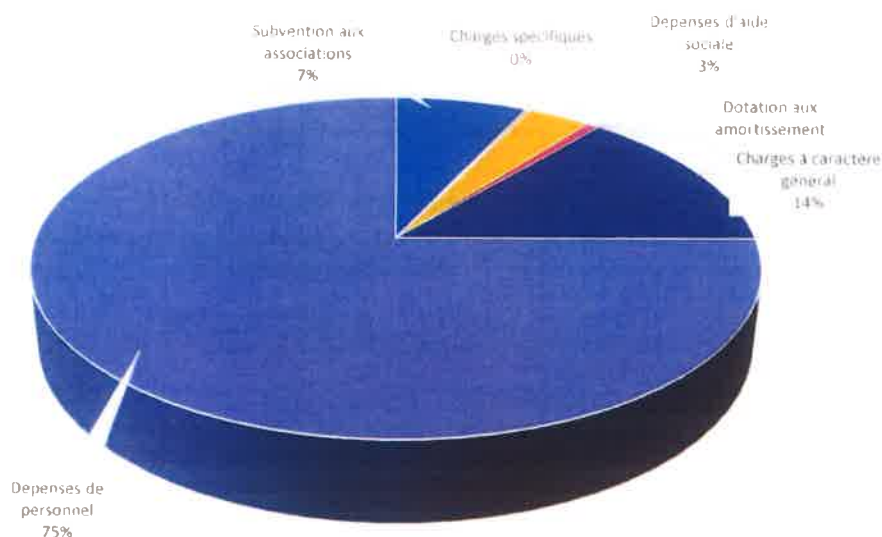
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

- Transports : 7 200 €
- Mise à disposition personnel et remboursement frais de gestion budget annexe CLIC : 146 888 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent **1 519 660 €**, et se décomposent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement



Zoom sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel 2026 sont évaluées à **1 140 300 €**, soit une progression de 0,34% par rapport au BP 2025. La part des dépenses de personnel représente **75%** du budget global de fonctionnement.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

2) La présentation du budget par missions du CCAS

2.1 Solidarités

Le budget relatif au service solidarités s'élève à **553 331 €** en 2026, soit 36,4 % du budget global, et comprend :

- Les charges de personnel : 483 617 €
- Le dispositif d'aide sociale : 49 094 €. Elles correspondent principalement aux aides alimentaires (19 K€), aux aides à la scolarité (17 K€), à la mutuelle (2,5 K€), et à l'aide loisirs sport culture (3,5 K€), et aux aides hors barème décidées par la commission permanente.
- Les dépenses liées aux logements temporaires à hauteur de 14 070 € (hors investissement). En recette, un montant de 3 600 € est prévu au titre des redevances perçues et un montant de 12 092 € au titre de l'allocation logement temporaire (ALT).
- Le soutien aux associations relevant de la politique de solidarité et cohésion sociale représente une enveloppe de 2 500 €.

2.2 Action en faveur des personnes âgées et personnes handicapées

Le budget alloué aux actions en faveur des personnes âgées et personnes handicapées s'élève à **480 648 €** soit 31,6% du budget global du CCAS. Il se décompose comme suit :

- Les charges de personnel : 279 983 €
- Les dépenses de fournitures et services liées au portage de repas hors personnel (repas, location camion frigo) sont stables, et atteignent 122 000 € pour un montant de recettes correspondantes de 155 000 €.
- Les dépenses liées à l'activité de transport : 4 120 €
- Les autres dépenses d'animation et de fonctionnement du service : 34 020 €
- Les subventions et contributions aux associations et partenaires : enveloppe de 40 525 €



Zoom sur le budget annexe CLIC

Le budget annexe CLIC s'équilibre à **162 400 €**.

Les charges de personnel remboursées au CCAS et à la ville atteignent 151 900 €. Les frais de gestion représentent 6 800 €.

La participation de Nantes Métropole à 71 727 € est stable par rapport à l'année dernière, et les contributions CARSAT (subvention fixe et évaluations) sont budgétisés à 14 240 €, en diminution de 5 000 € par rapport à 2025.

L'équilibre du budget annexe CLIC est assuré par les CCAS de Couëron et de Sautron pour un montant de 76 433 € réparti suivant la convention de gestion liant les deux collectivités :

- Participation CCAS de Sautron : 15 258 €
- Contribution à l'équilibre par le CCAS de Couëron : 61 175 €

2.3 Frais généraux – Gestion administrative et financière

Les frais généraux liés au fonctionnement du CCAS (non ventilés dans les deux missions ci-dessus) s'élèvent à **279 321 €** en fonctionnement, soit 18,1% du budget total.

Ils comprennent notamment :

- Les charges de personnel : 224 352 €
- Les coûts RH annexes (FIPH, formation métier, ...) : 7 200 €
- La subvention au COS local : 5 500 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

2. Les frais de fonctionnement transversaux (fournitures administratives, documentation, maintenance logiciels et matériels, primes d'assurance, frais de missions et de déplacements, ...) : 22 150 €



Zoom sur le budget d'investissement

Les recettes de la section d'investissement s'établissent à **222 500 €**. Ce montant est conditionné par le résultat d'investissement reporté qui s'élève à 211 544,41 €. A cela s'ajoute, les crédits relatifs à la dotation aux amortissements (10 955,59 €).

Les inscriptions budgétaires en dépenses s'inscrivent dans une logique de sincérité budgétaire qui amène le CCAS à voter son budget d'investissement en suréquilibre. Le montant des dépenses est évalué à **13 000 €** comprenant notamment l'acquisition de mobilier, électroménager pour les logements temporaires. Le montant des restes à réaliser s'élève à 11 174 €.

Accusé de réception en préfecture
044-264400201-20260213-12022026_202606-DE
Reçu le 16/02/2026

IV – ANNEXES
IV- ARRETE ET SIGNATURES

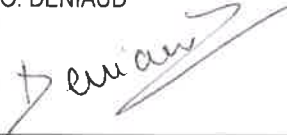
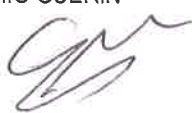
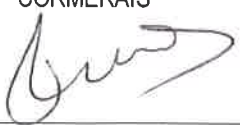
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrage exprimés : 10

VOTES : Pour : 10
Contre : -
Abstentions : -

Présenté par la Vice-présidente,
A COUERON, le 12 février 2026

Date de convocation : 02/02/2026

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire
A COUERON, le 12 février 2026
Les membres du Conseil d'Administration

C. GRELAUD	G. HAMEON 	L. JOYEUX 	H. RAUHUT AUVINET
C. RADIGOIS	O. DENIAUD 	Y. ANDRIEUX	L. BEN BELLAL
F. FOUBERT 	M.O GUERIN 	M.F GIRET	J.C EVANO 
R. RECULEAU 	C. LE BERRE 	D. SANZ 	J. LECHEVALLIER
A. CORMERAIS 			

Certifié exécutoire par la Vice-présidente, compte tenu de la réception en préfecture, le...../...../.....
et de la publication le...../...../.....

La Vice-présidente du CCAS
Geneviève HAMEON



Accusé de réception en préfecture
044-264400201-20260213-12022026_202606-DE
Reçu le 16/02/2026